

Report fr. 5,533,683 60

## CHAPITRE V.

*Chemin de fer. — Service actuel des trois sections ouvertes et service éventuel de ces sections, et des sections à ouvrir dans le cours de l'année.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Entretien et police de la route proprement dite,	370,000 »	} fr. 1,345,000 »
— 2. Dépense de transport,	685,000 »	
— 3. Frais de perception,	290,000 »	

## CHAPITRE VI.

*Mines.*

Art. unique. Service des mines,	89,410 »
---------------------------------	----------

## CHAPITRE VII.

*Service des postes et messageries.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des employés,	300,700 »	} fr. 935,246 »
— 2. Matériel,	63,000 »	
— 3. Transport des dépêches,	541,546 »	
— 4. Service rural,	230,000 »	

## CHAPITRE VIII.

*Dépenses imprévues.*

Art. unique. Dépenses imprévues,	30,000 »
Total, fr. 5,933,359 60	

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.  
Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le Ministre des Travaux Publics,  
NOTREMB.

47. — *Loi qui fixe le budget du département de la Marine pour 1837* (1). (Bull. offio., n. xi.)

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département de la Marine pour l'exercice de 1837 est fixé à la somme de six cent quarante-neuf mille trois cent cinquante-un francs, conformément au tableau annexé à la présente loi.

## Tableau du budget du département de la Marine pour 1837.

## CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel,	6,050 »	} fr. 9,550 »
— 2. Matériel,	3,500 »	
A reporter, fr. 9,550 »		

(1) Présentation à la chambre des représentants, par le ministre des finances, le 10 novembre. (*Monit.* des 21 et 22 novembre 1836.)—Rapport par M. Desmaizières le 20 janvier (*Monit.* du 21 janvier 1837.)  
— Discussion le 1<sup>er</sup> février : adoption par 66 voix contre 2 (*Monit.* du 3 février 1837).

Rapport au sénat par M. d'Ansembourg le 6 mars. (*Monit.* du 7 mars 1837.) — Discussion, les 7 et 8 mars : adoption dans la dernière séance par les 31 membres présents. (*Monit.* des 8 et 10 mars.)

## CHAPITRE II.

*Bâtiments de guerre.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Personnel,	350,524 »	} f. 624,401 »
— 2. Matériel,	293,877 »	

## CHAPITRE III.

Art. unique. Magasin de la marine,	11,209 »
------------------------------------	----------

## CHAPITRE IV.

Art. unique. Dépenses éventuelles, secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse,	4,200 »
Total, fr.	649,551 »

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le Ministre des Travaux Publics,

НОТНОВЪ.

48. — 19 MARS 1837. — *Loi qui fixe le budget du département de la Guerre pour l'exercice 1837* (1) (Bull. offic., n. XII.)

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département de la Guerre, pour l'exercice de 1837, est fixé à la somme de quarante-un millions trois cent dix-neuf mille francs, conformément au tableau ci-annexé :

## Tableau du budget du Ministère de la Guerre pour 1837.

## CHAPITRE PREMIER.

*Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre et indemnité de logement,	25,000 »	} f. 264,000 »
— 2. Traitements des employés, et gens de service,	165,000 »	
— 3. Frais de route et de séjour,	10,000 »	
— 4. Matériel du ministère,	60,000 »	
— 5. Matériel du dépôt de la guerre,	4,000 »	
A reporter fr.	264,000 »	

(1) Présentation à la Chambre des Représentants le 10 novembre 1836. (*Monit. des 21 et 22 novemb.*) — Rapport par M. Desmazières le 20 janvier 1837. — (*Monit. des 12 et 14 au 28 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 1837.*) — Discussion les 27, 28 février, 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 et 16 mars. — Adoption dans cette dernière séance par 62 voix contre 9. — (*Monit. des 28 février, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20 et 21 mars.*) — Discussion au Sénat le 18 mars, adoption dans cette séance à l'unanimité des 26 membres présents. — (*Monit. des 24 et 25 mars.*)